

Education	Monsieur M'Barek BENEMMANE Madame Valérie Wierzbicka
FONCTION : <b>CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION</b>	
Définition de la fonction :  Le Conseiller Principal d'Education organise et contrôle les activités des élèves lorsqu'ils ne sont pas sous la responsabilité des enseignants.  Où s'adresser : à la Vie Scolaire – près du hall d'accueil	
Descriptif des activités essentielles :  - participe à l'accueil des élèves et des parents  - organise et contrôle le service des personnels de surveillance  - contrôle la présence des élèves, en assure le suivi en relation avec les enseignants et particulièrement le Professeur principal  - organise et contrôle la vie de l'internat  - veille au respect du Règlement Intérieur, instruit en première instance les manquements à ce règlement  - assure, en relation avec les professeurs, le suivi des élèves en difficulté  - facilite et assure le développement d'activités socio-éducatives dans le cadre du F.S.E.	
Observations : L'équipe vie scolaire est composée de maîtres d'internat (MI), de surveillants d'externat (SE) et d'assistant(es) d'éducation.	